<u>Date de la convocation</u> : 31 mars 2014 Secrétaire de séance : Cristel FRANCESCHI

<u>Etaient présents</u>: Jacques BONNARDEL, Philippe DI MARCO, Cristel FRANCESCHI, Emmanuel MIEGGE, Eric DUCHENNE, Magali GARNIER, Olivier BACQUART, Robert

BOURCIER, Francis PIN, Martine GROSPELLIER, Christian ANDRES

Etait absent :

Joëlle OCANA, Maire sortant, a procédé à l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus et a constaté leur présence. Puis la présidence de la séance a été confiée au conseiller le plus âgé, Monsieur ANDRES qui a fait procéder à l'élection du maire avec un vote au bulletin secret.

DELIBERATIONS

1. Election du maire

Un seul candidat : Monsieur Jacques BONNARDEL. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11 Nombre de suffrages obtenus : 11

Monsieur Jacques BONNARDEL est élu maire

2. Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal a accepté de fixer à trois le nombre d'adjoints/

Vote: 11 voix pour

3. Election des adjoints

Election du premier adjoint :

Un seul candidat : Monsieur Philippe DI MARCO Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11 Nombre de suffrages obtenus : 11

Election du deuxième adjoint :

Une seule candidate : Madame Cristel FRANCESCHI

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11 Nombre de suffrages obtenus : 11

Election du troisième adjoint :

Un seul candidat : Monsieur Emmanuel MIEGGE Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11 Nombre de suffrages obtenus : 11

4. Fixation du montant des indemnités pour le maire et les adjoints

Conformément à la loi, le taux est fixé au maximum autorisé, soit 17 % de l'IB 1015 (646.25 € bruts) pour le maire et 6,6 % de l'IB 1015 (250.90 € bruts) pour chacun des adjoints.

Vote: 11 voix pour

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter une délibération supplémentaire non inscrite à l'ordre du jour : la modification du régime indemnitaire de la filière culturelle, afin de régulariser la situation du personnel de cette filière. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de l'inscrire à l'ordre du jour et accepte à l'unanimité la modification du régime indemnitaire de la filière culturelle supprimant la proratisation des indemnités.